

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LATTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 » 45 <sup>m</sup> »	7 » 40 <sup>m</sup> »	9 » 27 <sup>m</sup> »	9 » 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 <sup>m</sup> »	2 » 30 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. <sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 8 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 1<sup>er</sup> Juillet.

On commence à dire que le Parlement pourrait bien rester en session jusqu'après le vote du budget, ce qui le conduirait à la fin de juillet. Ce qui est certain, c'est que le travail est très avancé ; il n'y a plus que deux rapports à terminer, ceux concernant la guerre et les travaux publics, confiés à MM. Laisant et Sadi-Carnot, sans compter bien entendu le rapport général, dont le préambule est déjà rédigé.

La Chambre pourrait donc commencer la discussion générale dans cinq ou six jours et, par conséquent, le budget pourrait être voté dans les derniers jours de juillet.

Cette combinaison présenterait de très grands avantages : d'abord il ne serait pas manqué à la promesse de voter la loi de finances dans la session d'été, ce qui vaut toujours mieux que d'attendre au dernier moment ; ensuite le gouvernement ne serait pas abandonné à lui-même au moment précis où la Conférence aura terminé ses travaux, et où il sera peut-être obligé de prendre de graves résolutions ; enfin, si le budget était voté dans la session d'été, le Parlement n'aurait plus besoin, à moins de nécessités imprévues, de se réunir avant le mois de novembre.

Il est certain que le pays verrait avec satisfaction ses représentants ne quitter leur poste que lorsque le gros de la besogne parlementaire, c'est-à-dire la discussion et le vote de la loi de finances sera terminé.

Les nouvelles d'Egypte sont de plus en plus mauvaises. Nos lecteurs connaissent la dépêche du *Temps* que nous avons transcrite au dernier numéro ; eh bien, cette dépêche est pleinement confirmée. A l'heure même où elle partait d'Alexandrie, un correspondant du *Times* constatait les symptômes menaçants d'une nouvelle émeute dirigée particulièrement contre les Anglais. Les soldats avaient fait évacuer la place des Consuls et les postes avaient été doublés, mais ces mesures n'avaient rassuré personne, ce qui se comprend d'ailleurs, maintenant que le rôle de la troupe dans le massacre du 11 juin est bien connu.

Et ce n'est pas seulement le correspondant du *Times* qui exprime des craintes. Celui du *Daily News* dit que plusieurs Européens ont été assassinés auprès de Béna, et que les employés de la compagnie Bessim à Beleas et à Mansourah ont été chassés.

Celui du *Morning Post* dit qu'il y a eu de nouveaux massacres de chrétiens dans les villages du Delta. « Nos gens, ajoute-t-il, quittent Semanich. Selon moi, un nouveau drame est inévitable. »

Enfin, celui du *Daily Telegraph* annonce que les consuls d'Allemagne et d'Autriche recommandent à ceux de leurs nationaux qui sont restés, de se réfugier en toute hâte sur les vaisseaux.

Devant un pareil faisceau de renseignements qui viennent confirmer d'une façon si positive, si précise, ceux que donnait jeudi le *Temps*, peut-il rester le moindre doute

sur l'imminence de nouvelles catastrophes et sur les dangers que courent les derniers Européens restés sur le sol égyptien ?

Aussi comprend-on que dans l'engagement pris mardi par les représentants des puissances, ait été introduite une réserve pour le cas où une nouvelle émeute se produirait.

Si l'on en croit une dépêche officieuse de Constantinople, une détente se produirait et il serait possible que la Turquie finît par se décider à prendre part aux délibérations de la Conférence. Ce serait son isolement en face de toute l'Europe et l'insuccès de sa dernière circulaire qui la feraient pencher vers cette détermination si contraire à ses précédentes déclarations.

Il est bien entendu que nous n'enregistrons la nouvelle que sous les plus expresses réserves, et avec la conviction que si la Porte cède, c'est avec l'intention bien arrêtée d'entraver les délibérations.

### LES MASSACRES D'ALEXANDRIE.

On lit dans la *République française* :

« Il paraît désormais avéré que le nombre des morts, au Vêpres d'Alexandrie, monté à environ huit cents. Trois jours après, le 14 juin, le directeur du service de la santé, Hassan-bey, fournissait à un de nos correspondants les chiffres suivants :

Hôpital arabe, morts et blessés.....	720
Hôpital européen, morts.....	82
Id. Id. blessés.....	228
Hôpital grec, morts.....	53
Quartier de la marine, morts.....	125
<b>Total.....</b>	<b>1,208</b>

retentir si bruyamment.

Le chien se mit à hurler de toute la force de ses puissants poumons ; Ammi, occupée à la cuisine, accourut et tandis que Riedel s'efforçait de pénétrer dans la chambre à coucher, Ammi attendait anxieuse dans le salon, s'attendant à quelque chose d'extraordinaire.

Involontairement... peut-être aussi cela fut-il fait avec intention, Riedel laissa la porte de communication des deux salles ouvertes, de sorte qu'Ammi pût tout entendre ce que disait le comte à son serviteur.

La frayeur de la jeune fille fut bientôt dissipée, car elle entendit le comte dire à haute voix à Riedel, de plus en plus ébahi :

— Dis à Ammi que dorénavant je mangerai toujours avec elle ; mets mon couvert à côté du sien. Pour aujourd'hui, nous dînerons encore dans la petite salle ; mais à partir de demain tu veilleras à ce que la grande salle à manger soit prête, propre, et bien aérée, et tu auras soin de tenir l'argenterie, bien nettoyée et en état de servir.

Riedel, à ces mots, avait poussé un long : Ah ! et son maître parut trouver un visible plaisir à augmenter encore son trouble et son ahurissement en lui donnant des ordres de plus en plus inattendus.

Il poursuivit donc avec une grande apparence d'indifférence :

— Après cela tu prépareras le grand salon, la salle de jeu et la salle de musique. Tu époussetteras soigneusement les meubles et les rideaux, tu nettoieras les fenêtres. Il faut que tout cela

Depuis ce jour, on a retrouvé une quantité de cadavres. Le nombre des morts, contrairement à ce qu'on avait dit, est bien plus élevé du côté des assaillants que du côté des Européens. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une lettre particulière : « Je n'aurais jamais cru qu'il y eût tant d'Arabes tués. Généralement, les massacreurs font plus de mal qu'ils n'en reçoivent. Une foule compacte bien lancée renverse tout sur son passage sans éprouver de perte. C'est bien ce qui s'est passé pendant les deux premières heures. La populace tuait des hommes sans défense et pillait avec méthode, même au moyen de camions. Les malheureux Européens blessés qui se réfugiaient dans les postes de police en étaient chassés à coups de crosse par les moustafazin (gendarmes) et égorgés sous leurs yeux par les bandits. Sovent même, les gendarmes tiraient sur les fuyitifs à coups de remington. Mais, vers six heures, une troupe d'environ 120 à 150 grecs, revolver au poing, se rua sur les bandits. Ceux-ci reculérent et prirent la fuite devant cette vigoureuse résistance. On les poursuivit dans le quartier Arabe de la marine et on en abattit un très-grand nombre. C'est après cet acte de robuste énergie que les troupes égyptiennes se sont décidées à intervenir : il s'agissait pour elles, en réalité, de protéger les massacreurs contre les représailles des Grecs. »

« Il ne faut pas s'imaginer, ajoute l'auteur de cette lettre, que les assaillants aient fait aucune distinction entre les diverses nationalités occidentales. Les indigènes ne savent pas distinguer un italien d'un allemand ou d'un anglais. Pour eux, tous les Européens sont uniformément *Françoni nasserani* (des Français ou Francs nazaréens), et ils cognaient dans le tas. »

se fasse rapidement, car il est probable que j'aurai des visites d'ici peu.

Cette fois, Riedel ne put plus se contenir. Pour le coup, s'en était trop. Des visiteurs au château de Beuren, où depuis vingt ans on n'avait point vu une âme ! Cela dépassait l'entendement du brave Riedel. Il voulut crier, parler, questionner, s'extasier, mais le seigneur en riant lui coupa la parole :

— Ah ! je comprends, dit-il, tu ne peux faire toute cette besogne à toi seul : c'est juste ! Il faut donc que je te procure des aides. Vers le soir, tu t'en iras au village ; tu y chercheras quelques vigoureuses femmes aux poignets solides, tu te procureras des balais, des plumeaux, et tu apporteras tout cela au château demain. En même temps tâche de dénicher une personne convenable qui désormais demeurera au château, fera la cuisine, et servira la jeune demoiselle. Et maintenant, ne me regardes point ainsi, comme si tu voulais m'avaler avec tes yeux !...

A l'étonnement de Riedel avait subitement succédé une vive joie.

La personne convenable il l'avait, en effet, trouvée depuis longtemps.

Comme le maître, le valet avait, lui aussi, ses petits secrets.

En poussant un violent cri de joie qu'il ne put entièrement étouffer, Riedel s'enfuit comme un fou. Mais la voix de son maître lui cria :

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(87) du 1<sup>er</sup> Juillet 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Il ne sera point difficile, ajouta le vieillard de le décider à cette entreprise ; au besoin je t'y contraindrai ! N'ai-je point en main un levier puissant pour opérer sur la volonté de M. le juge ? N'ai-je point Ammi ? Mais, c'est une idée splendide !...

Il partit d'un éclat de rire strident et rauque. Il se tut.

Il s'était complètement remis de son émotion.

Il s'était dressé sur son séant et jetait autour de lui un regard tranquille, tandis qu'un sourire hâve se jouait sur ses lèvres minces et illuminait d'une lueur sinistre sa face blême.

Il se frappa le front et dit d'un ton qui dénotait presque de la bonne humeur :

— Allons ! allons ! Wenz, nous sommes un maladroit. Au cas même où tout manquerait, n'ai-je point l'asile de Zeltingen, la maison du bailli de l'électorat de Cologne qui osera venir m'y prendre, si Ammi et moi, le juge sont avec moi et ils y seront, il le faut ! Mais avant tout il faut, que le jeune Walbot soit attiré ici, il faut que le rive à ma destinée d'une manière indis-

soluble ; dès demain... non, dès maintenant, il faut aviser aux moyens de le faire venir.

A ce moment, le jour commençait à jeter ses premières lueurs à l'horizon lointain.

Cette épouvantable nuit était passée et avec l'aurore un nouveau courage vint animer le seigneur de Beuren.

Sans plus tarder, il se dirigea vers sa chambre à coucher ; il éteignit la bougie presque consumée et se jeta sur son lit, afin de donner un peu de repos à son corps épuisé et plus encore à son esprit martyrisé par tant de cruelles émotions.

Dehors, dans le parc, les petits oiseaux adressaient leurs hymnes matinales au jour nouveau et Ammi, qui s'était éveillé et avait ouvert sa fenêtre, méritait sa prière du matin à leurs accords joyeux : elle recommandait avec fervent au Dieu tout-puissant sa destinée, que la nuit même un démon croyait avoir réglée au gré de ses desirs.

IX

### UNE TRANSFORMATION INATTENDUE

M. de Beuren devait avoir passé une nuit calme et tranquille, car il s'éveilla dans d'excellentes dispositions.

Il était midi, il tira la cloche qui se trouvait dans le couloir donnant sur le perron qui communiquait avec sa chambre.

Ce n'était point arrivé depuis longtemps ; si bien que les habitants du château, Riedel, Ammi, et jusqu'à Pluton, avaient entièrement oublié le son de cette cloche.

Ils n'en furent que plus surpris en l'entendant

**M. G. Charmes**, député républicain, écrit au *Journal des Débats* :

« J'arrive directement de Tripoli, et je puis dire ce que j'y ai vu. La surexcitation qui règne dans cette ville, les préparatifs belliqueux qui s'y font chaque jour, les bruits qui y circulent, les espérances folles qu'on y nourrit constituent un danger de premier ordre, dont il y aurait plus que de l'imprévoyance à ne pas se préoccuper.

» On a nié tout l'hiver le péril que nous faisaient courir les entreprises de l'armée égyptienne; on s'est obstiné à garder vis-à-vis de cette armée ainsi que le *Livre Jaune* le constate à chaque page, une « attitude bienveillante : » qu'en est-il résulté ? La ruine totale, et peut-être définitive, de notre influence en Egypte. Plaise au ciel qu'une imprévoyance du même genre n'amène pas en Tunisie des malheurs aussi graves et non moins irréparables !

» Je puis affirmer, pour l'avoir constaté de mes yeux, qu'il y a en ce moment en Tripolitaine un corps turc de plus de 15,000 hommes imparfaitement habillé et nourri, mais admirablement armé et composé de soldats excellents. Cette armée comprend 13,050 hommes d'infanterie, 1,000 hommes d'artillerie, 240 hommes du génie et 1,100 cavaliers; soit au total 15,450 hommes qui forment une force des plus respectables. Elle est commandée par deux généraux de brigade, ou *livas*, et par un *férîk*, un général de division, lequel ne cesse d'annoncer aux Arabes qu'il va marcher à leur tête et pénétrer avec eux en Tunisie.

» D'immenses bastions, remplis de canons Krupp, ont été élevés à Tripoli. L'aspect de la ville, surtout lorsqu'on vient de parcourir les paisibles et charmantes petites cités tunisiennes, est des plus effrayants; on se sent en pays ennemi, ou plutôt en pays barbare; à chaque instant, les rues de la ville sont encombrées de manifestations tumultueuses; des centaines d'Arabes, conduits par des marabouts fanatiques, marchant au son de la musique militaire et l'étendar vert déployé, traînent des canons ou transportent des carabines dans les arsenaux en poussant des cris féroces : — « Mort aux chrétiens ! — Que Dieu donne la victoire au sultan ! — Périssent les Français ! » sont les exclamations qui retentissent sans cesse aux oreilles. Il est impossible de faire un pas sans se heurter à des démonstrations sauvages dont l'écho, par malheur, s'étend jusqu'au fond de la Tunisie et de l'Algérie. »

L'ARMÉE COLONIALE

La presse ministérielle n'est pas la dernière à constater l'insuffisance de l'administration militaire en face des éventualités de la politique extérieure.

Ainsi, le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, qui est loin d'en vouloir au général Billot et aux députés de la majorité, se demande à quoi songent les ministres et les commissions compétentes qui laissent en suspens les projets d'organisation d'une armée coloniale. « Oui, s'écrit l'organe de M. About, oui, l'Angleterre, dont la puissance militaire a toujours été inférieure à la nôtre, l'Angleterre, avec sa petite armée, peut aisément pourvoir à toutes les éventualités d'une campagne d'Egypte; et nous, qui nous vantons de porter 1,200,000 hommes, en huit jours, sur tel ou tel point de nos frontières, nous aurions à surmonter les plus absurdes et les plus pénibles embarras du monde, si nous prenions le parti de former un corps de 20,000 hommes à destination des bords du Nil. Il faudrait recommencer ce qui a été fait pour la Tunisie, parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, prendre de ci, de là, des quatrièmes bataillon ou même de simples compagnies, et recruter notre corps expéditionnaire par fractions infinitésimales dans toutes les garnisons des quatre-vingt-dix départements. Et l'opération serait rendue d'autant plus difficile que l'occupation de Tunisie nous absorbe une trentaine de mille hommes qui, normalement, devraient être en France. Ainsi pour l'Angleterre, rien n'est plus simple que d'envoyer un corps expéditionnaire en Egypte; sur un ordre du ministre de la guerre, Sir Garnett Wolseley, ou tout autre général, n'a qu'à partir avec sa petite armée qui est toute prête. Chez nous, rien n'est plus compliqué. Et cependant, c'est nous qui devrions, du canal de Suez jusqu'au détroit de Gibraltar, veiller sur la paix de l'Afrique. Est-ce que nous resterons longtemps dans cette situation d'infériorité presque ridicule ? »

Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'à Londres on croit aussi que la France fait des préparatifs militaires en vue d'une action possible en Egypte. L'article du *XIX<sup>e</sup> Siècle* prouve que nos voi-

sins sont dans l'erreur. On ne fera rien du côté de l'Egypte qu'avec l'agrément du Parlement et il ne paraît guère jusqu'à présent qu'au Palais-Bourbon plus qu'au Luxembourg, on ne se montre désireux de se compromettre dans une aventure aussi délicate.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 juin.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Delattre, concernant l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, rappelle qu'il a voté contre la loi du 24 juillet 1873 qui était un acte de provocation et de violation manifeste de notre droit public. Mais les terrains ont été achetés et payés; ils appartiennent aujourd'hui légitimement à une personne qui ne peut en être déposée que conformément à la loi. Des souscriptions et des donations ont été recueillies pour une destination prévue dans la loi et devaient être restituées en cas d'expropriation. Ce n'est pas une question d'équité: c'est une question de droit, et l'expropriation de ces terrains et de ces constructions ne pourrait avoir lieu parce qu'il n'y a pas d'utilité publique.

On se préoccupe à juste titre de voir élever un édifice qui a été considéré par l'Assemblée nationale comme un acte d'amende honorable qu'elle n'avait pas qualité pour faire au nom de la France; mais il n'est pas à craindre que cette église soit promptement achevée. Quinze millions ont déjà été employés en fouilles et en constructions. On sera embarrassé de trouver de nouvelles ressources pour la construction et c'est à ce moment qu'on propose de décharger l'archevêché de cette entreprise, et de lui verser les quinze millions déjà dépensés dont il saura faire usage pour des œuvres de propagande bien autrement efficaces.

L'orateur conclut au rejet de la prise en considération.

M. Massip, rapporteur, dit que la commission a surtout examiné la question au point de vue moral, laissant le côté juridique à la commission spéciale. Il soutient la prise en considération.

M. Clémenceau dit qu'on peut, dans tous les cas, abroger purement et simplement la loi de 1873 sans autre affectation spéciale du terrain. Dans cette situation la France ne sera plus vouée au Sacré-Cœur; l'œuvre de l'Assemblée sera répudiée. Et si c'est une société civile qui construit, on trouvera le décret de 1812 qui ne permet pas de bâtir une église sans autorisation de l'Etat. Si c'est l'archevêque qui construit, l'article 73 du Concordat lui interdit la possession d'édifices religieux.

La prise en considération est adoptée par 281 voix contre 206.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'assimilation au grade de capitaine de frégate, de divers grades dans la marine. L'urgence est déclarée.

M. de Larochejoucauld-Bisaccia combat le projet de loi.

M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, défend le projet qui, à son avis, présente de nombreux avantages; et l'assimilation sera, affirme-t-il, accueillie avec applaudissements dans la marine tout entière.

M. Farcy croit, au contraire, que les officiers de vaisseau protestent contre la loi et la considèrent comme funeste à la marine.

M. Lavielle dit qu'il y a dans les corps auxiliaires de la marine, au point de vue des grades, des anomalies qui créent des situations fausses et contre lesquelles on a depuis longtemps protesté.

On doit féliciter le ministre de les faire disparaître.

Les articles 1, 2 et 3, ainsi que l'ensemble de la loi sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi concernant les ventes judiciaires d'immeubles.

Le projet de loi est adopté.

La Chambre prend ensuite en considération la proposition de M. Pierre Atype, relative aux pensions des fonctionnaires créoles, et la proposition de M. Labuze relative à une nouvelle organisation des conseils de fabrique.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la naturalisation et au séjour des étrangers en France.

M. Duclaud soutient un amendement tendant à ce que l'expulsion des étrangers condamnés ne puisse avoir lieu qu'en cas de condamnation par jugement contradictoire ou devenu définitif.

L'amendement est repoussé après discussion, puis les deux premiers paragraphes de l'article 1<sup>er</sup> sont successivement adoptés.

Les mots « ou qui aura le caractère de réfugié politique » sont ensuite mis aux voix et à la majorité de 216 voix contre 164 ne sont pas adoptés.

M. Dubost, sur le paragraphe 3, propose de supprimer l'avis du Conseil d'Etat qui est prévu pour le cas d'expulsion que le gouvernement veut prolonger au delà de deux mois.

Cet amendement est adopté.

Un autre amendement de M. des Roys, interdisant le séjour sur le territoire de la République à tout individu né Français et exhibant sa qualité

d'étranger pour échapper au service militaire, est adopté.

L'ensemble du projet est adopté.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Un correspondant nous fait... l'honneur de nous adresser une dénonciation en règle contre un honorable instituteur communal du département, en ayant soin de n'indiquer ni son nom, ni le lieu de sa résidence.

Ce sont là des précautions que nous n'aimons pas. L'anonyme est une arme déloyale, et en adressant sa missive au *Journal du Lot*, le correspondant sans nom s'est trompé de porte.

MAIRIE DE CAHORS.

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer ses concitoyens que l'ouverture des inventaires (1<sup>re</sup> partie) des plantations de tabac de la commune de Cahors, est fixée au 10 juillet 1882.

Les personnes qui se livrent à cette culture devront pour cette époque :

- 1° Placer sur chaque pièce les étiquettes qui leur ont été remises;
- 2° Marquer par un jalon la place de chaque pied manquant de leur culture;
- 3° Veiller à ce qu'il n'existe pas sur leurs plantations des plantes intercalaires;
- 4° Assister aux opérations du service.

Cahors, le 1<sup>er</sup> juillet 1882.

LE MAIRE,

Signé : P.-F. SIRECH.

CONDAMNATION DE DEUX BOULANGERS.

Les boulangers D. et B. ont été condamnés samedi dernier, le premier pour détention et usage de faux poids, à 16 fr. d'amende, il s'agissait d'un poids de deux hectogrammes auquel il manquait l'anneau et le plomb, soit 22 grammes.

Le second pour tromperie sur la quantité de la chose vendue, à 50 fr. d'amende, insertion dans les journaux de la localité et affichage dans les lieux ordinaires; il s'agissait d'un pain de deux kilog. ayant un déficit de 250 grammes.

Les prétentions du sieur B., soutenant que son client voulait du pain bien cuit, n'ont pas été admises par le tribunal.

Les prescriptions relatives au poids des pains étant d'ordre public, il ne peut y être dérogé valablement par les conventions des particuliers, d'après un arrêt de la cour de cassation du 19 juillet 1841.

Un déficit dans le poids des pains ne peut être excusé, sous prétexte que les pratiques exigeant du pain très cuit, tolèrent et approuvent le déficit. (Arrêt de la Cour de cassation du 7 septembre 1844.)

PROCÈS-VERBAUX CONTRE DES BOUCHERS.

1° Contre la nommée T., bouchère, pour vente au-dessus de la taxe.

2° Contre la nommée F., bouchère, pour colportage de la viande.

3° Contre le nommé D., boucher, pour vente au-dessus de la taxe.

4° Contre quatre individus pour avoir abattu un bœuf ailleurs que dans l'abattoir public.

\* \* \*

Des procès-verbaux ont également été dressés :

1° Contre le nommé G., maçon, pour ivresse publique et manifeste.

2° Contre le nommé D., pour n'avoir pas présenté son registre au bureau de police.

3° Contre la nommée M., débitante, pour n'avoir pas fait la déclaration prescrite par la loi du 17 juillet 1880.

4° Contre les nommés B. et M., pour vidange sans autorisation et en plein jour.

5° Contre les nommés C. et R., pour dépôt de matériaux sur la voie publique sans autorisation.

6° Contre la femme L., pour vol de dix chemises d'homme, une de femme et une serviette.

Les affaires du tribunal de simple police et les procès-verbaux nous sont d'ordinaire com-

muniqués par M. le chef de police, auquel nous adressons nos remerciements pour le soin qu'il veut bien se donner à cet égard. Mais il nous semble qu'un grave inconvénient résulte du fait de ne donner que l'initiale du nom des condamnés. Il peut très bien se faire que le nom de plusieurs bouchers ou boulangers de la ville commence par la même lettre, et on comprend, dès lors, combien il est injuste que tel commerçant consciencieux puisse être soupçonné et confondu avec celui qui commet les fraudes. Il est nécessaire que le nom des contrevenants soit donné tout au long. Ce sera un excellent moyen de les rendre plus scrupuleux.

Les nommés Gonin Etienne, âgé de 38 ans, et Lhomme Constant, âgé de 22 ans, sans domicile fixe, ont été arrêtés sous l'inculpation de mendicité et vagabondage, l'un et l'autre ont déjà subi plusieurs condamnations.

TRAIN DE PLAISIR

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, la compagnie du Chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira :

d'Agen, le samedi 8 juillet, à 6 h. 55 du soir.  
de Villeneuve-s.-Lot id. à 7 h. du soir.  
de Cahors id. à 5 h. 45 du soir.  
de Périgueux, le dimanche 9 juillet, à 12 h. 5 du mat.  
Et des stations intermédiaires jusqu'à La Coquille inclusivement.

Les prix sont ainsi fixés :

D'Agen, Cahors, Villeneuve-sur-Lot :	
2 <sup>e</sup> classe,	45 fr.
3 <sup>e</sup> classe,	32 fr.
De Périgueux :	
2 <sup>e</sup> classe,	36 fr.
3 <sup>e</sup> classe,	25 fr.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le dimanche 16 juillet, à 1 h. du soir.

L'examen pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique dans les lycées, collèges et écoles primaires aura lieu au chef-lieu de l'académie de Toulouse, le lundi 17 juillet, à 8 heures du matin, au lycée de Toulouse.

Les candidats sont invités à envoyer sans retard, leur demande d'inscription sur feuille timbrée, à M. le recteur de l'académie.

Dimanche dernier, vers les 5 heures du soir, un meurtre et une tentative de meurtre ont été commis, dans la commune de Nozajouls, canton de Catus, sur la personne de la nommée Bouteiron (Mélanie), veuve Chapelle, cambusière, et sur celle du nommé Bonnemain (Jean-Baptiste), terrassier, par un jeune homme de 22 ans, le sieur Lafon (Silvain), terrassier, originaire de Najac (Aveyron), dans les circonstances suivantes :

La veuve Chapelle, chez qui le sieur Lafon prenait sa pension, avait, on ne sait comment, en sa possession un bon de travail appartenant à ce dernier. Dimanche au soir, vers cinq heures, Lafon entra dans la cambuse de la veuve Chapelle, et lui réclama où le bon où l'argent représentant la différence entre la valeur de ce bon et le prix de sa pension. La femme Chapelle était assise dans sa cuisine en train d'éplucher des pommes de terre. A ses côtés se trouvait assis le sieur Bonnemain. Elle répondit à Lafon qu'ils règleraient tout cela le lendemain.

Lafon, sans demander d'autres explications, sortit de sa poche un revolver à six coups et le déchargea deux fois sur la veuve Chapelle. La première balle frappa celle-ci à la pommette de la joue gauche et traversa de part en part l'os maxillaire supérieur. La seconde l'atteignit au crâne et érôda l'os pariétal gauche.

Bonnemain s'élança sur le meurtrier qui fit feu sur lui à bout portant; la balle heureusement ne fit que l'effleurer et Bonnemain en fut quitte avec la perte de la blouse brûlée par la poudre. Il réussit, avec l'aide des sieurs Terrié, père et fils et Grelet, à se rendre maître du meurtrier et à le terrasser.

La justice se transporta, dans la nuit, sur les lieux et le sieur Lafon fut écroué à la maison d'arrêt.

Le conseil général de la Banque de France, a fixé le dividende des actions de la Banque, pour le premier semestre de 1882, à 165 fr. net.

C'est aujourd'hui 1<sup>er</sup> juillet que les réservistes de la classe de 1872, passent dans l'armée territoriale.

Ils doivent se présenter à la gendarmerie pour retirer leurs livrets individuels, ainsi que les hommes de la classe de 1876 placés dans les services auxiliaires, et ceux de la portion de ladite classe passant dans la réserve active du 1<sup>er</sup> juillet 1882.

Par décret du 27 juin 1882, l'exécution des dispositions du décret du 2 juin 1882, qui a modifié les taxes légales sur le sucre brut, est ajourné au 1<sup>er</sup> janvier 1883.

Par décret du 26 juin 1882, est réduite à 20 centimes, à partir du 1<sup>er</sup> août prochain, la taxe à percevoir par mot pour les télégrammes à destination de l'Espagne.

Un décret rendu sur le rapport du ministre des postes et des télégraphes élève de 1,000 à 2,000 francs, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1882, le maximum des quittances, factures, billets, traites et généralement les valeurs commerciales ou autres dont le gouvernement est autorisé à faire effectuer le recouvrement par la poste.

Nous lisons dans le *Journal de Toulouse* : Le département de la Haute-Garonne qui, jusqu'à ces dernières années, avait semblé échapper au fléau du phylloxera qui sévissait sur les départements voisins, fait aujourd'hui cause commune avec eux. On y constate chaque jour de nouvelles vignes contaminées.

Mardi dernier, le champ de foire de Valence-d'Agén a été attristé par un grave accident :

Un propriétaire des environs était sur le champ de foire à examiner une paire de bœufs qu'il voulait acheter.

Pendant qu'il était derrière l'attelage, l'un de ces animaux lança un coup de pied qui vint atteindre l'acheteur à une jambe où il avait des varices. Les veines furent crevées et malgré tous les soins qui furent prodigués à ce malheureux, il expira quelques heures après.

**Revue Agricole**

Tous les agriculteurs ont eu plus ou moins à se plaindre de la *cuscuta*, cette plante parasite qui est le plus terrible ennemi des prairies artificielles ; on sait qu'en s'enroulant autour des tiges de la luzerne (volgairement appelée *sainfoin* dans notre pays), elle en cause souvent l'entière destruction. Le meilleur moyen de s'en préserver est certainement de semer de la graine bien *décustutée* par un criblage convenable. Mais si la *cuscuta* a fait son apparition, il faut se hâter de nettoyer soigneusement les places envahies, afin qu'elle ne s'étende pas davantage. L'un des meilleurs moyens, et des plus simples, est le suivant, indiqué par M. Ponsard : Faire dissoudre 2 kilog. 500 grammes de sulfate de fer dans 100 litres d'eau et arroser les taches avec cette dissolution. Peu de temps après cette opération, on voit les filaments de *cuscuta* noircir, et la plante disparaît.

Dans sa réunion tenue le 17 juin, la section permanente de la commission supérieure du phylloxera, sur l'avis favorable des conseils généraux et des comités de vigilance, a autorisé la culture des vignes américaines dans les arrondissements suivants : Figeac (Lot) ; Millaud et Saint-Affrique (Aveyron) ; Montauban et Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) ; Poitiers, Civray et Montmorillon (Vienne).

La section permanente a aussi accordé des subventions à de nombreux syndicats formés pour le traitement des vignes par le sulfure de carbone ou le sulfo-carbonate de potassium.

Les résultats mis en lumière par le Congrès viticole de Draguignac, sont bien propres à

rendre l'espoir aux viticulteurs. Il est maintenant acquis que dans le Midi, les vignobles qui ne sont pas défendus par des insecticides sont en voie de reconstitution rapide au moyen des vignes américaines. Le directeur du *Journal de l'Agriculture*, M. Barral, juge compétent, et peu enclin à l'enthousiasme, va jusqu'à dire que dans quelques années la surface plantée en vignes sera plus considérable qu'avant l'invasion du phylloxera.

Mais en face d'un pareil mouvement, il est une question qui ne laisse pas que d'être embarrassante : où trouver assez de boutures pour suffire à une consommation qui atteindra, dans certains départements, plusieurs centaines de millions de plants ?

Les pépinières départementales, quelle que fût la bonne volonté de leurs administrateurs, resteraient bien au-dessous d'une pareille tâche. D'autre part, vu cette situation, les vendeurs de plants ne manqueront pas d'augmenter considérablement le prix de leur marchandise, sans parler des innombrables fraudes que commettront des spéculateurs peu scrupuleux. Mais tous ces inconvénients seront évités si chaque propriétaire commence par planter un petit nombre de plants bien choisis, d'authenticité certaine, et qui, bien soignés, lui fourniront dans quelque temps le bois nécessaire à la replantation de ses vignes.

C'est pour parvenir à ce but que les pépinières départementales nous paraissent utiles et même nécessaires. Ces établissements auront la double mission, d'abord d'expérimenter les différents cépages résistants, au point de vue de leur adaptation au sol et au climat de la région ; en second lieu de livrer gratis, ou du moins à très bon marché, à chaque cultivateur, un certain nombre de plants offrant toutes les garanties possibles de résistance et d'authenticité. C'est ainsi que nos vignobles pourront se reconstruire sûrement et à peu de frais.

Voici les vœux que la Société agricole et industrielle du Lot a présentés à M. le ministre de l'agriculture :

- A. Dégrevement de l'impôt foncier d'une manière générale.
  - B. Suppression de l'impôt foncier des vignes atteintes par le phylloxera.
  - C. Exemption temporaire de l'impôt pour cinq années sur les vignobles reconstitués.
  - D. Transport gratuit des insecticides.
  - E. Subvention aux plantations américaines.
- C'est à peu près ce qu'on demande dans tous les pays viticoles. L'unanimité de ces réclamations prouve qu'elles sont urgentes et qu'on ne saurait trop tôt y faire droit.

**Bulletin commercial**

*Céréales.* — Prix par 100 kilog. — Blé, 31 fr. 25. — Seigle, 20 fr. 50. — Orge, 20 fr. 75. — Avoine, 21 fr. 50.

*Vins.* — Pas de changements depuis une semaine.

*Bestiaux.* — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

Bœufs, 1 fr. 24 à 1 fr. 66, suivant la qualité.  
 Vaches, 1 fr. 14 à 1 fr. 56. id.  
 Taureaux, 1 fr. 20 à 1 fr. 40. id.  
 Veaux, 1 fr. 50 à 2 fr. 00. id.  
 Moutons, 1 fr. 76 à 2 fr. 05. id.  
 Porcs gras, 1 fr. 48 à 1 fr. 60. id.

C....

**CALENDRIER DU LOT. — Juillet.**

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
2	Diman.	Vis. de la s <sup>te</sup> V.	
3	Lundi.	s. Martial.	Montcabrier, Bagnac.
4	Mardi.	s. Florent.	Lauzès, Souceyrac, Fraysinet, Souillac.
5	Mercur.	s. Zoë.	Puy-l'Evêque, Lentillac.
6	Jaudi.	Oct. de P. et P.	Fraysinet-le-Gélat, St-Céré, Milhac, Payrac, Pinsac.
7	Vend.	s <sup>te</sup> Irénée.	Limogne, Marminiac.
8	Samedi	s <sup>te</sup> Elisabeth.	Lacapele-Marival, Cazillac.

Lunaisons du mois de Juillet.  
 P. L. le 1<sup>er</sup>, à 6 h. 48 du matin.  
 D. Q. le 7, à 10 h. 1 du soir.  
 N. L. le 15, à 7 h. 44 du matin.  
 P. Q. le 23, à 10 h. 27 du matin.  
 P. L. le 30, à 2 h. 41 du soir.  
 Les jours décroissent de 37 m.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1882

**Naissances.**

Dupuy, Louis, Rivière du Pal.  
 Arbouys, Georges (naturel), rue du Château, 19.  
 Besombes, Madeleine, rue des Elus, 4.  
 Pratoussy, Marie-Angèle, rue de la Préfecture, 6.  
 Bach, Victor-Etienne-Charles-André, rue du Parc, 5.  
 Deltheil, André, rue Brives, 5.

**Mariages.**

Vène, Louis-Jean-Pierre, et Renoux, Jeanne-Laurence.  
 Bénays, André, et Siboulean, Marie.

**Décès.**

Lacoste, Sophie, s. p., 37 ans, rue Brives, 11.  
 Merle, Augustine, s. p., 81 ans, grande rue Larbarre, 47.  
 Cluzel, Marguerite, 1 mois, rue Ste-Barbe, 13.  
 Michelet, Jean-François-Théophile-Honoré, négociant, 27 ans, à Cabessut.  
 Rouquet, Jean, mineur, 37 ans, célibataire, Hospice.  
 Arbouys, Georges, 8 jours, rue du Château, 19.  
 Grelet, Marie, couturière, 31 ans, rue Darnis, 10.

**Dernières Nouvelles**

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS.**

L'affaire De Vernant-Autefage est revenue aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Cahors.

M<sup>e</sup> Laguerre, avocat du *Patriote*, a plaidé l'incompétence du tribunal.

Le tribunal a passé outre et confirmé son jugement du 17 juin.

Le *National* et plusieurs autres journaux annoncent que le gouvernement anglais a renouvelé cette nuit au gouvernement français la proposition d'une intervention commune en Egypte. Le point que le Foreign-Office se propose d'occuper est toujours Port Saïd.

On ne croit pas que le ministre des affaires étrangères accueille mieux cette nouvelle proposition que la première, et le bruit d'une alliance entre la France et l'Angleterre est absolument controuvé.

Paris, 30 juin, soir.

Les bureaux des groupes de la gauche se sont réunis, hier soir, pour prendre une décision sur la question de la réforme judiciaire. Ils ont adopté la proposition de MM. Girard et Guillot amendée ainsi : « En attendant la promulgation de la loi organique judiciaire, le gouvernement est autorisé à procéder aux modifications nécessaires dans le personnel judiciaire. »

La réunion a adopté en article additionnel de M. Desonnieux, en vertu duquel le règlement d'administration publique déterminera le nombre des chambres et des conseillers.

*Saint-Petersbourg.* — Une mine de dynamite a été découverte à Gatchina sous les appartements du tzar après son départ pour Péterhoff.

Les nouvelles d'Angleterre continuent à signaler le départ de navires pour la Méditerranée.

*Alexandrie.* — Le khédive va mieux.

Ragheb a promis au consul autrichien de révoquer le préfet de police et le commandant de gendarmerie.

Un télégramme de Constantinople dit que, hier, la conférence a examiné la motion anglaise concernant l'intervention de la Turquie en Egypte. La conférence désire entourer l'intervention de garanties l'empêchant de dégénérer en occupation, mais préservant les libertés et l'indépendance de l'Egypte.

Paris, 30 juin, soir.

La Chambre a adopté, dans sa séance d'hier, les projets de loi relatifs à un emprunt de la ville de Chambéry et à la création de ressources extraordinaires dans les départements du Cher et du Lot.

La question du budget fait des progrès rapides et on peut la regarder comme résolue dans le sens du vote, avant les vacances.

**DÉPÊCHES**

(Service spécial du *Journal du Lot*.)

Paris, 1<sup>er</sup> juillet, 6 heures 17 m. soir.

La nouvelle d'une alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre est fautive, mais il est possible qu'une entente existe relativement à une intervention en Egypte.

6 heures 25.

A la séance de la Chambre d'aujourd'hui, M. Ribot dépose le rapport général du budget.

6 heures 30 m.

Le bruit court que le gouvernement français aurait l'intention de demander un crédit de 10 millions, pour faire face aux événements possibles.

6 heures 40 m.

Ordre est donné à l'arsenal de Wolvich de préparer en 24 heures soixante-douze canons de siège.

**Bourse de Paris.**

Cours du 1<sup>er</sup> juillet

Rente 3 p. %..... 80.70  
 — 3 p. % amortissable. 80.00  
 — 3 p. % amort. nouveau. 00.00  
 — 4 1/2 p. %..... 111.00  
 — 5 p. %..... 114.30

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 29 Juin 1882

La spéculation est découragée, elle ne peut plus espérer une solution à bref délai de la question égyptienne, et la forte baisse subie par l'ensemble des valeurs depuis le commencement du mois lui impose de lourds sacrifices ; elle allège ses positions et n'entame pas d'affaires nouvelles. Rien d'étonnant que, dans ces conditions, la baisse fasse chaque jour de nouveaux progrès, le 5 0/0 a fléchi à 113.95 le 3 0/0 à 80.90, l'Amortissable à 81.90.

La Banque de France est restée ferme à 5.150, les autres institutions de Crédit sont en réaction plus ou moins forte ; la Banque ottomane est retombée au-dessous de 760.

« On n'abuse guère de la painéité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS**

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésicière. LÉON PEYCLET, Instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et aueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésicière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 41.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésicière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

